



SYNTEF-CFDT  
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,

INTEFP

ANACT

Fédération PSTE



Le **BLOG** [www.syntef-cfdt.com](http://www.syntef-cfdt.com) est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : [syndicat.cfdt@travail.gouv.fr](mailto:syndicat.cfdt@travail.gouv.fr)

### Compte rendu du CTM du 28 avril 2020.

**Ce Comité Technique Ministériel Travail/Emploi (CTM) qui devait être présidé, en audioconférence, par Monsieur Pascal BERNARD, Directeur des ressources humaines des Ministères Sociaux ne s'est finalement pas tenu : les organisations syndicales SNTTEFP CGT, SUD TAS et FSU SNUTEFE, après lecture de leur déclaration préalable commune, ont décidé de boycotter cette réunion sans attendre ni les déclarations préalables des autres OS, ni les réponses de l'Administration.**

Monsieur Pascal BERNARD a donc pris acte de l'absence de quorum mais a accepté la requête de FO TEFP de poser « 12 questions » en accord avec le SYNTEF-CFDT et l'UNSA afin de participer aux discussions nécessaires pour les agents du Ministère dans cette période exceptionnelle.

### Compte rendu du « groupe de discussion » du 28 avril sur les conditions de travail et les sujets d'actualité.

**En introduction, le DRH a tenu à souligné l'investissement important de l'ensemble des agents, qui font face à cette crise avec professionnalisme tant dans les services déconcentrés que centraux. Monsieur Pascal BERNARD précise que dans ces circonstances on peut être « fier d'appartenir au Ministère du Travail ».**

Il précise que sur l'ensemble du périmètre des Ministères sociaux, depuis le début de la crise, 25 réunions d'instances se sont tenues et que ce niveau de dialogue social a vocation à perdurer même s'il concède qu'il est difficile matériellement d'en organiser plus.

En ce qui concerne les agents « isolés ou en détresse », il précise que des moyens dédiés ont été mobilisés pour leur apporter un soutien psychologique. Le

Dr JOSSE présente cette organisation qui repose sur le réseau des assistantes sociales, des managers, de la cellule d'écoute, et de lui-même.

Le DRH dresse ensuite le tableau de l'après 11 mai, tout en rappelant que les scénarii envisagés sont notamment conditionnés par les mesures qui seront prises par le Gouvernement dans le cadre du déconfinement.

Il rappelle que, dans ce contexte, les managers des services devront continuer à s'adapter et à faire « confiance » aux agents car ce qui est certain à l'heure actuelle, c'est que le travail à distance restera la règle dans les services et le « présentiel », l'exception.

Il précise également que l'instruction envoyée sur l'application de l'ordonnance congés a vocation à s'appliquer même si il comprend que les OS soient unanimement opposés à ce texte.

Le plan de « déconfinement » du Ministère doit permettre de garantir la santé et la sécurité des agents et le fonctionnement des services dans cette période inédite. Ce projet devrait être transmis aux organisations syndicales pour échanges au sein du CHSCT Travail/ Emploi le 04 mai, du CHSCT AC le 5 mai et du CHSCT AS/JS le 7 mai.

➤ **Les échanges portent ensuite sur un ensemble de questions et de réponses.**

✚ **Sur la baisse des effectifs de 2,5 % d'ETP sur la période 2021/2022 :**

Si à ce jour aucune réponse ne peut être apportée, le DRH précise que « cette question sera évoquée ultérieurement » sans en dire plus.

✚ **Sur la question des concours et des formations :**

Le calendrier des CAP et des concours sera transmis aux organisations syndicales rapidement.

En ce qui concerne le concours des IET, le DRH rappelle qu'en lien avec la Secrétaire Générale des Ministères Sociaux, le volume de poste est passé de 60 à 80 et qu'il sera maintenu à cette hauteur.

Marie-Françoise LEMAÎTRE précise que les modalités d'organisation des concours sont à l'étude avec notamment :

- L'organisation des épreuves pour les 92 postes du CRIT qui pourrait se faire en visioconférence (modalité déjà éprouvée pour les ultras-marins) avant début aout afin d'éviter les problématiques liées au transport.

**Le SYNTEF-CFDT demande à ce que les dossiers RAEP puissent être envoyés par voie électronique. Le SYNTEF-CFDT rappelle également que l'avenir des Contrôleurs du Travail doit faire l'objet d'une réouverture des négociations.**

**Le DRH promet de constituer un groupe de travail dans les prochaines semaines pour étudier ce qui pourrait être proposé en la matière.**

- Pour les ITS, la DRH travaille actuellement avec l'INTEFP sur les modalités de formation, la sortie des ITS, mais à ce stade certains points ne sont pas encore tranchés.

Sur les concours organisés par l'Éducation Nationale pour les catégories B et C, les besoins ont été communiqués.

#### **✚ Sur la mise œuvre de l'ordonnance congés du 15 avril 2020 :**

Le DRH précise que ce texte s'impose aux Administrations et donc à notre Ministère ; il faut qu'un cadre bienveillant accompagne sa mise en œuvre.

Même s'il peut comprendre que certaines organisations syndicales aient introduit un recours administratif contre cette ordonnance.

#### **✚ Sur la reconnaissance de maladie professionnelle de l'affection du Covid-19 :**

Le Dr JOSSE précise qu'un travail, en lien avec la DGT, est en cours même si à ce stade aucun arbitrage n'a été pris.

Il précise que les agents doivent adresser à la DRH tous les documents en leur possession pour l'instant.

#### **✚ Sur le versement d'une allocation forfaitaire aux agents en télétravail (pour les frais supplémentaires engagés à domicile) :**

Le DRH pense que cette question peut être raisonnablement étudiée.

#### **✚ Sur l'état des lieux des équipements de protection :**

Le Dr JOSSE précise qu'aucun EPI ne pourra remplacer les gestes barrières et notamment les mesures de distanciation.

Il confirme que le plan de « dé confinement » Ministérielle reposera sur trois axes :

- *La qualité de vie au travail*
- *Les conditions de travail*
- *La santé et la sécurité au travail*

L'objectif sous tendu étant « le niveau zéro » d'agent contractant le COVID-19.

Pour remplir cet objectif plusieurs sujets sont à l'étude et notamment les questions :

- d'occupation des bureaux par les agents (un agent par bureau autant que possible)
- d'accompagnement des services RH de proximité et des acteurs de la prévention
- de circulation des agents dans les locaux (marquage au sol, fléchage, entrée et sortie différentes...)
- de présences alternées des agents par équipe
- de la restauration collective
- de la fréquentation des ascenseurs, sanitaires ...

**Le SYNTEF-CFDT demande des précisions sur la question « délicate » des masques arrivés récemment dans les services et du manque d'information des agents.**

Le Dr JOSSE rappelle qu'il existe 5 types de masques :

- 2 pour le personnel soignant (masque chirurgical et FFP2)
- Les « nouveaux masques » de catégorie 1 (pour les personnes face à un public) et de catégorie 2 (que tout le monde peut porter)
- Le masque alternatif en tissu lavable

Il confirme que la commande exceptionnelle, passée en interministérielle, de masques destinés aux agents de contrôle sont bien des masques de catégorie 1.

Que ces équipements assurent une protection face à un public de 90 à 95 %, contre les gouttelettes émises.

**Le SYNTEF-CFDT rappelle que dans le contexte actuel, les situations de contrôle à risque (tensions exacerbées) peuvent se multiplier et demande comment la protection des agents peut être assurée.**

Monsieur Laurent VILBOEUF précise, pour la DGT, que cette question est à l'étude et que des fiches seront prochainement mises à disposition des agents sur :

- les conditions de préparation préalables au contrôle sur site
- la protection des agents de contrôle

Il indique que ce travail sur le « geste professionnel » est réalisé en étroite collaboration avec le Dr JOSSE, au regard de la notion « d'examen préalable à intervention ».

Il rappelle également que chaque type de masque sera utilisé en fonction des risques spécifiques : par exemple pour l'amiante se sera le masque FFP3.

Le Dr JOSSE précise que bon nombre de services déconcentrés ont anticipé la constitution de stock de masques. La majorité des services disposent des moyens de protection. Des travaux sont également engagés sur le nettoyage des ordinateurs, des véhicules etc....

Les systèmes de climatisation, les ventilations, les filtres employés, leur nettoyage, la qualité de l'air, l'aération systématique des locaux, feront l'objet d'une attention particulière qui pourrait éventuellement retarder un retour sur site.

**✚ Sur la question des agents contaminés :**

Le Dr JOSSE précise que seul le test PCR par prélèvement nasal est réellement fiable à l'heure actuelle.

**✚ Sur le signalement des agents à risque :**

Le niveau national donnera des consignes précises qu'il conviendra d'utiliser pour le signalement des agents à risques (certificat médical, rôle de la médecine de prévention etc....).

#### **✚ Sur la situation des ITS :**

Compte tenu de l'interruption de la formation et de l'état psychologique des ITS, il est demandé à l'Administration une attention particulière sur les modalités de fin de formation qui prennent en compte la situation actuelle.

#### **✚ Sur la possibilité de transmettre le dossier pour le CRIT 2020 par courriel:**

**Le SYNTEF-CFDT demande à ce que l'envoi par courriel puisse être accepté.**

**Le DRH fait droit à priori à notre demande et trouve que cette solution est normale dans la période.**

#### **✚ Sur la fiche « Prendre soin de soi » (partie 4 : qui traite du confinement en famille) :**

**Le SYNTEF-CFDT demande que soient introduits des éléments prenant en compte le cas des personnes isolés et seules.**

**Le DRH accepte cette modification.**

#### **✚ Sur les CAP**

Le calendrier sera transmis et les réunions se dérouleront à distance (les votes étant dématérialisés).

#### **✚ Sur les recrutements pour l'activité partielle :**

309 postes ont été ouverts pour des contrats d'une durée de 6 mois destinés à renforcer les services sur le dispositif de chômage partiel : 50% de A, 25% de B et 25% de C. Ces recrutements sont gérés par les Direccte.

#### **✚ Sur la question de l'utilisation des voitures de service ou personnels :**

Le Dr JOSSE confirme qu'il s'agit d'un choix d'organisation local : les véhicules de service seront désinfectés ; la question des filtres d'habitacle et de ventilation se pose et le port du masque est donc indispensable.

***La séance est levée à 17h00, et le DRH précise pour conclure que compte tenu des premières annonces du Premier Ministre, l'organisation du travail après le 11 mai de connaîtra pas d'évolution majeure : les instructions devront s'adapter et être réversibles en fonction de la situation sanitaire du territoire.***

#### **Vos représentants du SYNTEF-CFDT à cette réunion :**

**Sébastien MORVAN (DGT)**

**Jérôme SCHIAVONE (UD 81)**

***N'hésitez pas à nous contacter :***

**Tel : 01 44 38 29 20 mail : [syndicat.cfdt@travail.gouv.fr](mailto:syndicat.cfdt@travail.gouv.fr)**